

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20211209-2021_230-DE

2021-230

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

OBJET :
Accord de principe
pour l'intégration à
la Société
Coopérative
d'Intérêt Collectif
(SCIC) SAS CAP
GANGUISE

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT, Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021_230-DE



2021-230

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'association Cap Ganguise œuvre depuis trois ans à la création d'une station multisports autour du lac de la Ganguise, qui se déploiera plus particulièrement sur les sites de « la Bourdette » et du camping « le Cathares », en partenariat étroit avec l'association de tourisme social « Raid Aventure organisation ».

Ce projet porté initialement par l'association « Sport Nature Ganguise Lauragais » a évolué ces 6 derniers mois, permettant de préciser ses contours, objectifs, bénéficiaires, financements, ainsi que les articulations avec les principaux partenaires.

Le portage de ce projet de l'association de préfiguration va évoluer vers une SCIC SAS dénommée « Cap Ganguise » qui sera créée mi-juin. Lors des dernières séances de travail, il a été évoqué la mise en place d'un conseil coopératif qui sera élu lors de l'assemblée générale ordinaire et définit les principaux collèges qui la constitueront :

- Salariés/Producteurs du service
- Bénéficiaires/clients
- Partenaires
- Collectivités

Ce projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie de développement de notre territoire, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin :

- d'obtenir un accord de principe afin d'intégrer le collège « collectivité » et formaliser la participation active de la Communauté de Communes à ce projet en souscrivant des parts ;
- de désigner un représentant de CCCLA au comité de rédaction des statuts de la SCIC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DONNE un accord de principe afin d'intégrer le collège « collectivité » et formaliser la participation active de la Communauté de Communes à ce projet en souscrivant des parts.

DESIGNE Monsieur Philippe GREFFIER et Madame Sabine CHABERT représentants de la Communauté de Communes au comité de rédaction des statuts de la SCIC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



Castelnau-d'Audoubert, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER